



PROGRAMME DE SENSIBILISATION QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Acteurs décisionnaires de l'entreprise et encadrement

Article L. 4121-1 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

OBJECTIFS

- Appréhender les principales notions autour de la santé au travail et définir les enjeux de prévention en matière de qualité de vie au travail.
- Comprendre la notion de QVT et associer la notion de « démarche » QVT.
- Accompagner sur la façon de construire et conduire des actions collectives et participatives qui permettent d'articuler des objectifs d'amélioration des conditions de travail.
- Agir et mettre en place un cadre pour l'action qui permet de déterminer de façon collective et partager des objectifs de travail réel et de s'engager sur des thématiques communes (par exemple le management, les nouvelles formations d'organisation du travail et les impacts : télétravail, la prévention des RPS, la gestion des collectifs, l'organisation du travail, la réorganisation potentielle...).
- Agir sur des situations **concrètes de travail réel** et la **participation des professionnels** via un management par projet.

En fonction des besoins, un programme de sensibilisation sur mesure complémentaire pourra être proposé à l'entreprise.

ORGANISATION

- Dans les locaux de l'entreprise, par groupe de **10 salariés maximum**.

La sensibilisation à la qualité de vie au travail concerne en priorité les acteurs décisionnaires de l'entreprise.

- **La sensibilisation dure au minimum une demi-journée** et se déroule dans une salle permettant la diffusion d'un diaporama.

PROGRAMME

La sensibilisation se déroule sur une demi-journée minimum. Plusieurs points sont abordés :

- Définitions : RPS, QVT, Travail.
- Contexte réglementaire.
- Présentation des niveaux de prévention.
- Objectifs, étapes de la démarche ; liens avec les niveaux de prévention.
- Rappels des missions des COPIL et groupe(s) de travail.
- Présentation des axes QVT reconnus par l'ANI.
- Caractérisation de la « Situation - Problème » et Illustrations.
- Caractérisation des axes QVT et situation de travail réelle.
- Présentation des Espaces d'Echange et de Discussion et Illustrations.
- Présentation du guide d'analyse des « Situation - Problème » et Illustrations.
- Présentation des modes de construction des axes d'amélioration.

RESTITUTION

» Salariés :

- » Support de formation.
- » Support PPT.
- » Fiches outils.

» Employeur et médecin :

- » Feuille d'émargement numérique.
- » Synthèse de la sensibilisation.
- » Résultat des questionnaires de satisfaction.

